

Le 1<sup>er</sup> juin 2010

**Par courriel et par poste**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal, Québec  
H4Z 1A2

**Me Éric Fraser**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596  
Télec. : (514) 289-5197  
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

**OBJET :** Dépôt – Suivi administratif des critères de fiabilité selon la décision  
D-2008-133  
Plan d'approvisionnement 2008-2017 du Distributeur  
Notre dossier : R000299 FE

---

Chère consœur,

Dans le cadre du suivi administratif concernant les critères de fiabilité établis par la décision D-2008-133, vous trouverez ci-joint la documentation suivante, à savoir :

Annexe A : Respect du critère de fiabilité en énergie pour les approvisionnements provenant d'Hydro-Québec Production.

Annexe B : Lettre d'attestation de la fiabilité énergétique du parc de production d'Hydro-Québec Production.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Éric Fraser

ÉF/js

p.j.